

VIENT DE PARAÎTRE

Patricia **PRENANT**

La bourse ou la vie !

**Le brigandage et sa répression dans le pays niçois
et en Provence orientale
(XVIII^e-XIX^e siècles)**



ASPEAM

Préface du Professeur Renée Martinage

Volume broché de 528 pages - Format 17 x 24 cm - 34 illustrations noir et blanc
Couverture pelliculée en couleurs - Tirage limité

Dans l'imaginaire collectif, les brigands sont perçus comme des héros populaires, tels Robin des Bois, Cartouche ou Mandrin. En effet, la littérature a créé, essentiellement à partir du XVIII^e siècle, ce mythe du brigand-héros, protégeant les plus pauvres et luttant contre les injustices, s'inspirant de personnages réels ou fictifs. En revanche, quels que soient la période ou le pays, les pouvoirs publics ne partagent pas cette vision positive du brigandage. Ils estiment qu'il constitue une menace pour les personnes et la circulation des marchandises, ou même une cause d'instabilité politique, comme sous la Révolution. C'est pour cela que le brigandage a toujours été considéré comme l'un des crimes les plus graves, méritant de ce fait des peines extrêmement sévères, généralement la peine de mort.

Néanmoins, entre une littérature louant les vertus des brigands et une législation des plus exemplaires, la réalité de ce crime ne correspond à aucun de ces deux points de vue, principalement dans le pays niçois et la Provence orientale des XVIII^e et XIX^e siècles. Pourtant, ce territoire est propice au développement du brigandage. L'extrême pauvreté de la population peut pousser certaines personnes au crime. Les zones montagneuses permettent aux brigands de dresser facilement des embuscades aux passants et constituent, dans le même temps, des cachettes difficilement accessibles aux forces de l'ordre, sans compter que les frontières proches leur permettent de s'enfuir et de se soustraire aux autorités, policières et judiciaires. Enfin, les changements de régime durant les XVIII^e et XIX^e siècles constituent des périodes d'instabilité politique qui favorisent la criminalité. Néanmoins, malgré tous ces facteurs favorables au brigandage, on rencontre rarement de grandes bandes professionnelles, comme celles de Cartouche ou Mandrin. Nous sommes en présence d'hommes pauvres, devenant des criminels lorsque des opportunités se présentent à eux et volant leurs propres voisins, aussi pauvres qu'eux. Il s'agit d'une petite criminalité, opérant occasionnellement et destinée plus à survivre qu'à s'enrichir.

De ce fait, les juges du pays niçois et de la Provence orientale, chargés de la répression d'actes de brigandage, vols sur grand chemin, pillages et rançonnements, se trouvent confrontés à une difficulté majeure. Ils doivent prononcer des peines sévères et exemplaires à l'encontre de ces brigands alors que ceux-ci n'ont volé que quelques effets, de la nourriture ou de menues sommes d'argent. C'est pour cette raison que ces juges essaient, lorsque cela leur est possible, de prononcer une condamnation qui, tout en respectant les peines édictées, prenne en compte cette réalité.

.....
BON DE COMMANDE

Je soussigné(e) : Nom..... Prénom.....
Adresse complète.....
.....
Téléphone..... Adresse mail.....

COMMANDE : (nombre).....exemplaire(s) de l'ouvrage «*La bourse ou la vie ! Le brigandage et sa répression dans le pays niçois et en Provence orientale (XVIII^e-XIX^e siècles)*» **au prix de 34 euros l'exemplaire + 6 euros de frais de port.**

Commande à adresser à : M^{me} le Docteur Colette Bourrier-Reynaud, Présidente de l'ASPEAM, 9 Boulevard Gorbella 06100 Nice

Chèque bancaire joint à la commande à l'ordre de l'ASPEAM